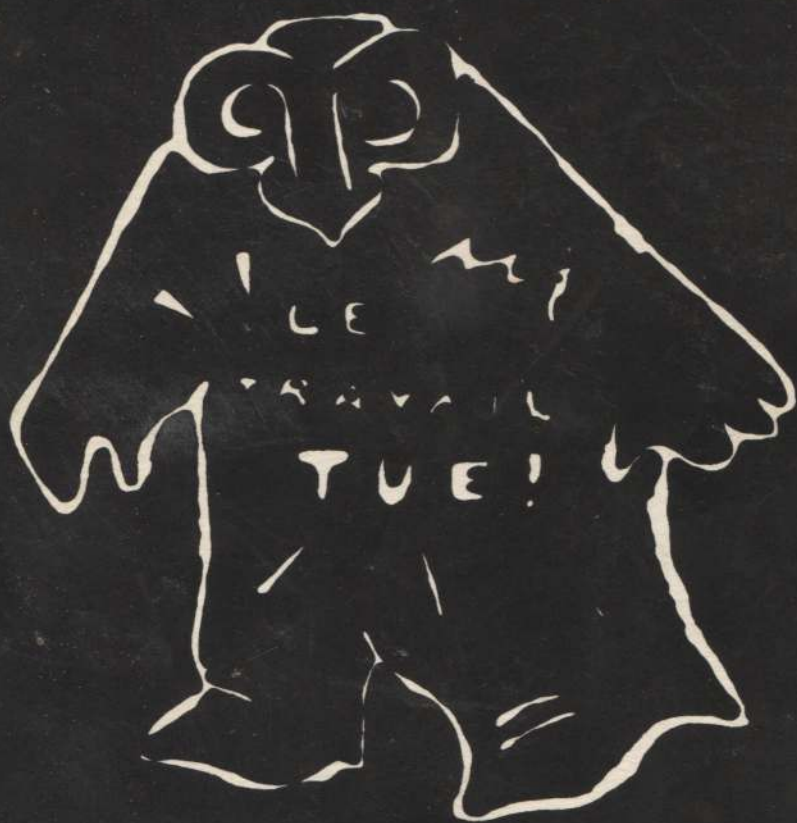


DE LA

SINISTROSE



A

LA MORT

supplément au

CONTRE-JOURNAL



A la page 1127 du dictionnaire des termes techniques de médecine on trouve la définition de la SINISTROSE :

" De sinistre , syndrome psychique observé chez les victimes d'accidents du travail et caractérisé par une inhibition de la bonne volonté , résultant d'une interprétation erronée de la loi.

Le blessé étant convaincu que toute blessure professionnelle doit lui valoir des dommages-intérêts . Sans lésions somatiques ni troubles nerveux il arrive à se persuader qu'il est malade et incapable de tout travail ."

Qui sont ces malades mystérieux , à la bonne volonté inhibée ?

Quelle est donc cette maladie mystérieuse qui fausse l'interprétation de la loi ...? qui rend incapable de travailler ...?

Enfin , comment les médecins qui donnent une définition aussi rigoureusement scientifique de la SINISTROSE , traitent-ils ce genre d'affection ?...

Pour répondre à ce genre de questions , nous nous proposons d'analyser l'histoire de l'un de nos camarades , naturalisé français , d'origine espagnole , travaillant en France depuis 14 ans. Si nous prenons ce cas , c'est parce qu'il nous paraît représenter l'aventure de beaucoup d'accidentés du travail , immigrés ou sous-prolétaires.

Antunez Placido, 44 ans, père de 7 enfants, marié à une Portugaise, commença à travailler comme beaucoup, dans le bâtiment, en qualité de coffreur. Etant donnée la quasi-absence de mesures de sécurité sur les chantiers français, Antunez subit une cascade d'accidents de travail dont nous reproduisons ici 3 des procès-verbaux d'enquête.

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

74 et L. 475 du Code de la Sécurité Sociale - Articles 49 à 58 du Décret du 31 décembre 1946 m

N° du dossier

267 S/ 408

Mars 1963

NATURE DE L'ACCIDENT

En me rendant à mon travail une voiture m'a renversé; j'ai eu une contusion de la hanche droite, de la jambe et de la main droite.

Avril 1967

NATURE DE L'ACCIDENT

Le jeudi 27 Avril, vers 17 heures, je me trouvais chemin du Payssat, sur un chantier du C.N.E.S. Je préparais des bois pour un coffrage, je sciais des chevrons à la scie circulaire; dans ce chevron se trouvait une pointe que je n'avais pas vue. En sciant, cette pointe a fait dévier la scie, mon pouce gauche a été entraîné et le bout du doigt a été coupé. J'ai aussitôt arrêté le travail, et l'ingénieur qui se trouvait sur le chantier m'a conduit à la clinique St Jean où les soins m'ont été donnés. Un arrêt de travail de 10 jours a été prescrit et prolongé ensuite. Ce n'est que le 3 Juillet 1967 que j'ai pu reprendre le travail. Actuellement ma blessure est consolidée, mais je suis gêné pour travailler, attendu que je suis gaucher. Il est possible qu'une intervention chirurgicale soit nécessaire;

Février 1968

NATURE DE L'ACCIDENT

Au cours d'un travail de coulage, j'ai glissé sur un coffrage métallique; en tombant, je me suis blessé au côté droit. J'ai été transporté à l'hôpital Purpan.

EXPERTISE MEDICALE EN MATIERE D'ACCIDENT DU TRAVAIL

"Le 5 Février, en travaillant sur la piste du Concorde, monsieur Antunez a reçu un panneau sur la colonne vertébrale. Ce traumatisme lui fractura la deuxième vertèbre lombaire et traumatisa la hanche droite

L'évolution fut cependant assez favorable car il n'y a pas de séquelles neurologiques mais l'aspect du malade est celui de toutes les suites de traumatismes lombo-sacrés. Il s'agit de travailleurs de force, sans spécialisation, dans la force de l'âge, avec un niveau d'instruction bas. Leur immaturité attentive projette une nouvelle teinte à la personnalité qui ici est modifiée par une famille nombreuse. C'est le tableau de la camptocomie, de l'homme qui ne fait plus face.

Dans ces conditions, il n'est pas question de le faire travailler actuellement. Il faut lui apprendre un nouveau métier et l'obliger à reprendre une activité professionnelle"

Conclusion: Réadaptation professionnelle urgente et obligatoire.

Les belles conclusions du médecin du travail n'ont été suivies d'aucun effet. Tous les services de Main-d'oeuvre, sociaux, ou de mairie levaient les bras au ciel en disant: "Il n'y a pas de réadaptation possible, il n'écrit ni ne lit le français."

Antunez alla donc voir pour la Nième fois le médecin qui en tira les superbes conclusions suivantes:



"C'est le problème de la confrontation d'un sujet incapable de reprendre le travail de coffreur et d'un reclassement professionnel. Cet exemple consacre l'échec des organismes sociaux de reclassement dans ce domaine. Or, la bonne volonté des personnalités ne peut en aucun cas être mise en doute pas plus que la compétence.

Pourtant, à la sortie de l'hôpital, le malade présentait une amélioration. La distance doigt-sol passait de 50 cms au début à 30 cms à la sortie; la contracture avait disparue."

(La médecine répare ce malade le mieux et le plus vite possible et personne n'en veut).

CONSULTATION MEDICO-SOCIALE D'ORIENTATION

Le docteur M... a examiné plusieurs fois Mr Antunez et constaté qu'il ne voulait pas reprendre son travail ni être reclassé à cause de difficultés linguistiques.

(remarquons avec quel art le médecin rend responsable le malade, qui ne fait que répéter ce que lui ont dit les services sociaux.)

"D'autre part, les lettres que j'ai pu lire émanant de Mr Antunez, pour contester les décisions ou demandant des expertises, traduisent un sentiment de résignation devant la maladie: "je ne guérirai jamais" qui montre que c'est un homme qui ne lutte pas et qui ne fera pas d'effort pour trouver une place nouvelle. Cet homme ne peut rester éternellement en arrêt de travail. L'amélioration est illusoire sur un terrain qui ne peut que se dégrader et favorable à un pourrissement de la situation



"C'est le problème de la confrontation d'un sujet incapable de reprendre le travail de coffreur et d'un reclassement professionnel. Cet exemple consacre l'échec des organismes sociaux de reclassement dans ce domaine. Or, la bonne volonté des personnalités ne peut en aucun cas être mise en doute pas plus que la compétence.

Pourtant, à la sortie de l'hôpital, le malade présentait une amélioration. La distance doigt-sol passait de 50 cms au début à 30 cms à la sortie; la contracture avait disparue."

(La médecine répare ce malade le mieux et le plus vite possible et personne n'en veut).

CONSULTATION MEDICO-SOCIALE D'ORIENTATION

Le docteur M... a examiné plusieurs fois Mr Antunez et constaté qu'il ne voulait pas reprendre son travail ni être reclassé à cause de difficultés linguistiques.

(remarquons avec quel art le médecin rend responsable le malade, qui ne fait que répéter ce que lui ont dit les services sociaux.)

"D'autre part, les lettres que j'ai pu lire émanant de Mr Antunez, pour contester les décisions ou demandant des expertises, traduisent un sentiment de résignation devant la maladie: "je ne guérirai jamais" qui montre que c'est un homme qui ne lutte pas et qui ne fera pas d'effort pour trouver une place nouvelle. Cet homme ne peut rester éternellement en arrêt de travail. L'amélioration est illusoire sur un terrain qui ne peut que se dégrader et favorable à un pourrissement de la situation

ou à une fossilisation du problème. Il faut qu'il travaille pour rompre le complexe arrêt de travail, douleur, arrêt de travail."

(Et voilà la grande thérapeutique, la panacée: LE TRAVAIL. Pour les chantiers en mal de main-d'oeuvre voici les nouveaux sergents recruteurs en blouse blanche).

Pour Antunez rétabli, avec les conclusions médicales en poche, les tracasseries et les ennuis ne s'arrêtent pas là...

N'ayant pour vivre que la pension de la S.S. et le secours du chômage, le rétabli devenu chômeur aura à faire à de nombreuses assistantes sociales qui lui diront invariablement: "il faut se secouer, il faut trouver du travail."

A l'Agence Nationale Pour l'Emploi? de séminaristes prospecteurs placiers lui diront: "Pour vous, il n'y a que le travail que vous faisiez avant et pas autre chose."



D'autres personnes dirigeront plus fermement Antunez sur le chemin de l'embauche; il s'agit des sociétés de crédit: Cetelem, Sofinco... et leurs acolytes, huissiers, gendarmes, tribunaux.

Dès l'arrêt du paiement des traites, l'huissier très vite envoie à Antunez, dans un langage très spécialisé, une sommation puis un avis de vente aux enchères que nous reproduisons ici:

Etude de Me Abadie-Sounac huissier de justice à
Toulouse, place et hotel de la bourse.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le vendredi 24 Septembre 1971 à 10 heures,
IL SERA PROCÉDÉ PAR LE MINISTÈRE D'UN COMMISSAIRE
PRISEUR

A la vente aux enchères publiques de:

Un téléviseur VENDOME GRAND 2CRAN, avec régulateur de
tension alpha - Une machine à laver super automatic 25
Cinq chaises en formica - Un buffet 2 corps en bois -
Une cuisinière 3 feux au butane - Un poste T.S.F.
PHILIPS - Un meuble de cuisine bois blanc deux portes

AU COMPTANT ET FRAIS EN SUS
POUR PLACARD

Notre camarade ne comprendra rien à ce qui lui arrive, car le représentant qui lui a vendu la télévision et autres objets à crédit lui avait dit: "Si vous tombez malade, vous n'aurez plus rien à payer"

Aussi de bonne foi Antunez renvoie de chez lui l'huissier d'une façon expéditive. Le soir même il lui écrit cette lettre:

*Maitre Abadie et robert Saunac
Huissier à Toulouse .*

*Je me suis renseigné sur ce que vous voulez me
faire . Quand j'ai eu de l'argent , j'ai toujours
payés, après à partir du 30-4-71 qu'on m'a consolidé
je n'ai plus d'argent , je suis incapable de travail*

alors je ne peux pas payer; alors ma réponse est celle-ci: vous me dites que jeudi 23 septembre vous vous présenterez chez moi pour me prendre les meubles, eh bien je vous attends, vous pouvez venir quand vous voudrez. Et vous emmènerez un grand camion pour pouvoir emmener les enfants et la femme ça fait 8 personnes en tout sans me compter. Et si vous venez il faut que vous soyez accompagné de cette autorité (les gendarmes) Et quand je peux justifier que je travaillais quand j'ai acheté les meubles, et s'il m'arrivait quelque chose, j'étais assuré. Je n'aurais pas voulu avoir le malheur que j'ai eu, sachez le

ANTUNEZ.

En réponse les gendarmes et l'huissier arrivent. La première réaction d'Antunez fut très violente, la deuxième fut de composer. Avec un huissier la seule possibilité d'arrangement c'est de payer, à tempérament certes, mais de payer. Il faut donc qu'il rembourse non seulement l'objet acheté, mais aussi le papier timbré, les tribunaux, et l'huissier, ce qui amènera Antunez à devoir 3000 F sur un objet de 1200 F.

Conseil pressant de l'huissier, du maire du village, des gendarmes etc... : "Travaillez mon vieux, TRAVAILLEZ "

Antunez arrivé au bout de son A.S.S.E.D.I.C. entouré de ces personnes qui lui conseillent, lui ordonnent, lui hurlent de travailler, pense sérieusement à se présenter à l'embauche sur un chantier.

Une dernière fois, il tente un dernier recours et demande encore une visite médicale car il sait très bien qu'il est incapable physiquement de redevenir coffreur.

Antunez vient nous voir et comme nous avions enten-
du parler d'un médecin aux aspirations révolutionnai-
res, nous avons essayé de plaider et d'expliquer le cas
de notre copain. Voici sa réponse:

Dr G.....

à

LE 13-11-71

.....

Je reçois ce jour, les renseignements que je
t'avais demandé au sujet de monsieur Antunez et
surtout la photocopie de l'expertise médicale.
D'emblée je dois te dire que le pronostic me paraît
particulièrement sombre et ceci pour deux raisons:

1) Tout ce qui est possible de faire à l'heure
actuelle (nov. 71) semble avoir été fait:

- centre de réadaptation fonctionnelle
- consultation médico-sociale d'orientation

Mon confrère le Dr G.... pense que monsieur Antunez
est un échec de toutes les tentatives faites pour
régler son problème.

2) Lorsqu'on fait l'analyse de cet échec, trois
ordres de facteurs rentrent en ligne de compte

a/ Au point de vue médical

Pour ne pas délier en pratique médicale on est bien
obligé de fixer un certain nombre de critères
cliniques - biologiques - radiologiques -

L'analyse médicale met en évidence un syndrome dou-
oureux secondaire à l'accident du travail. En fait la
gêne fonctionnelle alléguée par Mr Antunez n'est pas
compatible avec les signes cliniques objectifs et les
signes radiologiques.

C'est là qu'interviennent les facteurs psychologiques.

b/ Au point de vue psychologique

L'expérience quotidienne médicale (que tu n'a pas) révèle que pour des raisons difficiles à préciser (régression psychologique - intérêt secondaire - phénomène inconscient) se développe ce que l'on appelle la SINTS TROSE, connue de tous les médecins de l'Ouest et de l'EST!

Malheureusement, si cette sinistrose est parfois induite par des facteurs intrinsèques (sujet immigré, socialement marginal) elle est parfois augmentée par des facteurs extrinsèques. Je m'explique: des conseillers, de bonne volonté toujours, méconnaissant gravement les réalités médico-sociales actuelles, poussent ce sujet à des revendications qui ne pourront pas aboutir mais qui installent le sujet dans sa maladie et ce qu'il croit être son bon droit.

Pour nous résumer, dans l'état actuel de nos structures, ils font du mal à la personne qu'ils prennent en charge, sans rien changer aux structures = bilan négatif.

c/ Au point de vue social:

Il se trouve, qu'on le veuille ou non, que nous nous trouvons dans une structure déterminée, et qu'il faut bien en passer par elle, pour régler aujourd'hui, les problèmes posés aujourd'hui.

D'après mon confrère G... il semble qu'Antunez ne soit pas parfaitement à l'hour au point de vue social, ce qui ne peut que le léser.

Il serait utile dans l'intérêt d'Antunez et d'autres Antunez à venir que nous reparlions de tout cela.

Dr G.....

APRES 6 MOIS DE MANUTENTION, LE 20 SEPTEMBRE, ANTUNEZ
REPREND SON METIER DE COFFREUR A L'ENTREPRISE MORTERA

LE 27 SEPTEMBRE ANTUNEZ GUERIT DE SA SINISTROSE PAR UN
TRAIN QUI L'ECRASE SUR LE CHANTIER OU IL TRAVAILLAIT.

Travaillant à la construction d'un ouvrage de part et
d'autre de la voie ferrée, après avoir aidé au chargement
d'un camion et pour procéder à son déchargement sur l'autre
partie du chantier; il traversait la voie ferrée
lorsqu'il fut happé par un train sous les yeux de ses
compagnons. Aucune consigne de sécurité n'empêchait les
travailleurs de traverser, bien au contraire, le passage
sous la voie étant difficilement praticable, tous
avaient l'habitude de passer sur les rails.

- Le chef de chantier de l'entreprise Mortéra déclara
qu'il était monnaie courante de passer sur les rails

- Un tunnel désaffecté à 15 m de l'ouvrage, facile
d'accès n'avait pas été indiqué à l'entreprise par la
S.N.C.F.

- Deux jours plus tard un ouvrier nord-africain a
failli subir le même sort du fait qu'aucune mesure de
sécurité n'avait encore été prise.

- Deux jours après, l'inspecteur du travail responsable
du district, n'était toujours pas alerté.

Pour ce chantier, nous avons exigé:

- La présence d'un protecteur sur la voie
- La présence de barrières de chaque côté
- L'arrêt momentané du travail sous le pont pendant
le passage du train
- La mise en service du tunnel situé à 15 m du
chantier comme voie d'accès.

Les réactions: - Mortéra et S.N.C.F. se renvoient la
balle

- Les flics parlent de suicide
- L'inspecteur du travail parle de fatalité
- Les médecins "révolutionnaires" prennent des airs désolés...

A force de démarches, trois semaines plus tard, des mesures ont été prises:

- panneaux interdisant de monter sur la voie
- ralentissement considérable du train en passant sur ce chantier
- débroussaillage du tunnel situé à 15 m et obligation de l'emprunter pour aller d'un côté à l'autre du chantier.

1) Cette concession de l'entreprise et de la S.N.C.F., satisfaisant chichement à quelques revendications, prouve bien que même les mesures de sécurité les plus élémentaires n'avaient pas été prises sur ce chantier (ce qui n'est pas exceptionnel)

2) En dépit de risques évidents bien connus de tous, car quasi-généraux, les médecins, assistantes sociales, fonctionnaires de tout genre, n'ont pas hésité un instant à renvoyer Antunez au boulot, fermant les yeux sur des conditions de travail identiques à celles qui avaient provoqué son accident, car C'ETAIT LA SEULE PLACE FAITE POUR LUI DANS NOTRE SOCIETE.

3) Sa mort n'est donc due ni à la "Fatalité" ni au hasard; c'est la conclusion logique à la vie d'un homme dont tout le temps et les forces sont accaparés par un travail conçu en fonction de la rentabilité sans souci de l'homme-outil qui l'effectue.

Ce qu'il ne faut pas conclure d'une telle affaire:

- qu'il s'agit d'un cas isolé ou de circonstances particulièrement malheureuses
- que ce qu'un ouvrier tel que ce copain a pu subir est "passé au-dessus de sa tête" et qu'il est victime au sens le plus littéral du terme, se laissant aller sans comprendre sa situation.

Les choses sont beaucoup plus graves que ça.

On peut dire: en reprenant la définition de la "sinistrose" et les commentaires de tous les médecins:

OUI, - Antunez (comme n'importe quel ouvrier dans son cas) "était convaincu que toute blessure professionnelle doit lui valoir des dommages-intérêts"

ET EN FAIT C'EST LUI QUI AVAIT RAISON ET NON
LES LOIS ADMINISTRATIVES

- Au départ, il ne pensait pas à reprendre son travail ni à se recycler

ET IL AVAIT RAISON CAR IL ESTIMAIT TRES
LUCIDEMENT QU'ON L'AVAIT ASSEZ EXPLOITE
COMME CA !

Parfaitement conscient de ce qu'il avait donné par son travail à ses patrons et jugeant que la santé et à plus forte raison la vie sont inestimables, il savait que la dette de la société envers une victime du travail ne peut jamais être épongée.

Et si elle n'est pas reconnue, il faut l'exiger; c'est ce que ne peut tolérer, précisément notre société. Que les ouvriers, par une attitude revendicative, se mettent à réclamer des comptes et des indemnités à chaque occasion cela remet en cause le système social et le principe sacré du travail.

Car cette attitude implique la conscience claire que tout travail, dans le monde où nous vivons, est essentiellement meurtrier même si les occasions de le démontrer sont relativement rares (accidents ou maladies du travail astucieusement camouflés). Cette démonstration remet d'ailleurs si bien en cause l'organisation du travail telle que nous la connaissons que tout est fait pour la bloquer au niveau administratif; toutes les possibilités furent refusées à Antunez pour obtenir ce qu'il voulait de façon très ferme: avoir la possibilité de vivre sans se refaire exploiter par un travail dangereux. Et quand, malgré sa rage, il se décidait à revenir vendre son temps et sa santé, aucun effort n'a été fait pour lui trouver un emploi moins pénible.

Un "travailleur de force" est fait pour faire des travaux de force jusqu'à ce qu'il crève !

Tout le monde sait donc très clairement qu'en refusant de repartir au travail, un ouvrier qui a eu un accident de travail, ne désire pas ne rien faire (Antunez n'avait qu'un désir: travailler à la maison, cultiver un jardin, s'occuper de ses enfants, seulement ce n'est pas "rentable"!...) Il refuse simplement d'aller lui-même se mettre la corde au cou en sachant qu'elle le pendra. Et parce que trop de travailleurs prennent conscience de ces réalités, la répression légale et administrative, la remise au travail par asphyxie financière ne suffisent plus. On y ajoute une explication médicale qui dénature la position du travailleur qui en a marre pour en faire un être sans ressort, sans autonomie ni jugement, auquel personne ne voudrait ressembler.

Tout est simple :

Le péché mène à l'enfer , l'alcool au délirium, l'accident de travail qui n'est pas accepté avec le sourire , conduit tout droit à la sinistrose , maladie terrible inventée exprès pour ça (la répulsion d'un accidenté de la route qui refuse de remonter dans une voiture dangereuse , n'est pas taxé de sinistrose , car ça ne dérange personne qu'il ne remonte plus en voiture ; mais le travail , c'est tout autre chose ...)

Quoiqu'en dise notre docteur "révolutionnaire" nous ne méconnaissions pas la "réalité médico-sociale" actuelle , nous la contestons. Car cette réalité médico-sociale est un des principaux piliers de l'organisation du travail et de l'exploitation des travailleurs. Par l'alibi qu'elle constitue , par l'aliénation et la dépendance dans laquelle elle maintient les gens , la médecine est la meilleure arme que puisse utiliser le capitalisme pour imposer son organisation en fonction de ses besoins économiques

C'est pourquoi , lorsqu'un travailleur , jusqu'à là exploité plus ou moins inconsciemment , se trouve confronté avec une situation qui lui ouvre les yeux, sa prise de conscience doit être étouffée et dénaturée pour que le système n'en soit pas altéré.

C'est ainsi que l'accident et la maladie de travail et l'assujettissement de la vie de tous les travailleurs au profit de quelques individus. Alors en raison du danger courru, l'accidenté -ou le malade- prend une sorte de recul par rapport à sa vie et remet spontanément les choses à leur place. Les seuls moyens en

Tout est simple :

Le péché mène à l'enfer , l'alcool au délirium, l'accident de travail qui n'est pas accepté avec le sourire , conduit tout droit à la sinistrose , maladie terrible inventée exprès pour ça (la répulsion d'un accidenté de la route qui refuse de remonter dans une voiture dangereuse , n'est pas taxé de sinistrose , car ça ne dérange personne qu'il ne remonte plus en voiture ; mais le travail , c'est tout autre chose ...)

Quoiqu'en dise notre docteur "révolutionnaire" nous ne méconnaissions pas la "réalité médico-sociale" actuelle , nous la contestons. Car cette réalité médico-sociale est un des principaux piliers de l'organisation du travail et de l'exploitation des travailleurs. Par l'alibi qu'elle constitue , par l'aliénation et la dépendance dans laquelle elle maintient les gens , la médecine est la meilleure arme que puisse utiliser le capitalisme pour imposer son organisation en fonction de ses besoins économiques

C'est pourquoi , lorsqu'un travailleur , jusqu'à exploité plus ou moins inconsciemment , se trouve confronté avec une situation qui lui ouvre les yeux, sa prise de conscience doit être étouffée et dénaturée pour que le système n'en soit pas altéré.

C'est ainsi que l'accident et la maladie de travail et l'assujettissement de la vie de tous les travailleurs au profit de quelques individus. Alors en raison du danger courru, l'accidenté -ou le malade- prend une sorte de recul par rapport à sa vie et remet spontanément les choses à leur place. Les seuls moyens en

sa possession, quand il est isolé, ne sont pas vraiment des moyens de lutte (contre le travail), ce sont des moyens de résistance individuelle à l'exploitation.

Ces moyens de résistance font partie, cependant, d'une lutte globale contre un système oppressif. C'est pourquoi, d'une part, nous ne pouvons que les soutenir et c'est pourquoi, d'autre part, les médecins jouent le rôle que leur a assigné le capitalisme en dénonçant cela comme une maladie dangereuse, avec un nom pédant: "la sinistrose" qui impressionnera et limitera les arguments contre ce diagnostic. Et même un médecin qui se dit "humaniste" ou qui se veut "révolutionnaire" s'il est pris au piège de la flatterie concernant son savoir de spécialiste, en arrive à oublier les conditions objectives d'exploitation des individus. Il fournit, lui aussi, des arguments aux exploités (comparer la lettre du Dr G... avec la définition classique de la sinistrose.)

La médecine n'est plus rien d'autre à l'heure actuelle qu'un instrument. Un diagnostic de sinistrose n'est pas un acte médical, c'est un jugement moral conforme à la morale bourgeoise du travail. NON, CELUI OU CELLE QUI, AYANT PRIS CONSCIENCE DE SON RÔLE D'EXPLOITÉ, REFUSE DE LE REPRENDRE N'EST PAS UNE PERSONNE MALADE OU QUI "A UN POIL DANS LA MAIN !"

C'est un TRAVAILLEUR qui redevient un INDIVIDU. C'est quelque'un qui cesse de se soumettre à sa fonction pour penser à sa vie.

médecins =
tueurs à gages
PRIMES de RISQUE
=
risquer sa VIE
pour une PRIME

un accident du
travail est un

ASSASSINAT LEGAL